

**Question avec demande de réponse orale O-000095/2018  
à la Commission**

Article 128 du règlement

**Karin Kadenbach, Georges Bach, Catherine Bearder, Dominique Bilde, Richard Corbett, Miriam Dalli, Isabella De Monte, Jørn Dohrmann, Pascal Durand, Stefan Eck, Eleonora Evi, John Flack, Jacqueline Foster, Eugen Freund, Arne Gericke, Michela Giuffrida, Karoline Graswander-Hainz, Jytte Guteland, Martin Häusling, Anja Hazekamp, Maria Heubuch, John Howarth, Jude Kirton-Darling, Jeppe Kofod, Zdzisław Krasnodębski, Jean Lambert, Jo Leinen, Arne Lietz, Edouard Martin, Alex Mayer, Ana Miranda, Marlene Mizzi, Maria Noichl, Younous Omarjee, Massimo Paolucci, Sirpa Pietikäinen, Pavel Poc, Evelyn Regner, Pirkko Ruohonen-Lerner, Davor Škrlec, Bart Staes, Keith Taylor, Thomas Waitz, Josef Weidenholzer**

Objet: Bien-être animal, utilisation des antimicrobiens et conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement

La directive 2007/43/CE du Conseil fixe des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Toutefois, le rapport de la Commission sur l'incidence de cette directive relative au bien-être animal ne fait état d'aucune amélioration et montre que ces dispositions sont, au mieux, appliquées de manière incohérente entre les États membres. Aussi dure qu'elle semble, la réalité est que les poulets de chair sont entassés par dizaines de milliers dans des hangars rudimentaires, sur une litière mouillée et sans la moindre possibilité d'exprimer leurs comportements naturels, que ce soit en se perchant, en picorant des substrats pour compléter leur alimentation ou en profitant de la lumière naturelle. En outre, la directive ne couvre pas les conséquences néfastes pour le bien-être animal qui dérivent directement de la sélection en vue d'une croissance rapide, un problème qui a été directement visé par plusieurs avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), ainsi que par un rapport de la Commission. Ces mauvaises conditions rendent souvent nécessaire le recours à des traitements antibiotiques de masse afin de prévenir ou de contenir des épidémies, ce qui est un grave motif d'inquiétude en ce qui concerne la santé publique. Plusieurs souches d'agents pathogènes aviaires capables de provoquer de graves maladies chez l'homme démontrent désormais une résistance aux antibiotiques utilisés dans l'élevage avicole, comme certaines espèces de *Campylobacter* et de *Salmonella*. L'EFSA considère hautement préoccupante la présence de souches multirésistantes d'*E. coli* dans des volailles et dans de la viande de volaille.

Dans le même temps, un rapport très récent de Greenpeace désigne l'aviculture industrielle comme l'un des principaux facteurs de pollution de l'air, du sol et de l'eau à l'ammoniac et demande à la Commission de cesser de subventionner les exploitations à très grande échelle, au profit des systèmes et des pratiques plus durables. La filière avicole s'efforce de réduire le recours aux antimicrobiens et son empreinte écologique, mais si nous examinons ce secteur conformément aux principes «Une seule santé» et «Un seul bien-être», il apparaît clairement qu'une approche globale est nécessaire de toute urgence afin de rendre l'aviculture plus durable et plus respectueuse du bien-être animal, tout en préservant sa viabilité économique.

Dans ce contexte, la Commission est invitée à répondre aux questions suivantes:

1. La Commission prendra-t-elle des mesures fermes afin d'améliorer l'application de la directive relative aux poulets destinés à la production de viande, en particulier pour ce qui est de l'utilisation systématique et cohérente d'indicateurs harmonisés fondés sur les animaux afin d'améliorer le bien-être animal dans les exploitations?
2. Quelles mesures la Commission envisage-t-elle pour soutenir les autres systèmes de production de poulet, comme les méthodes plus respectueuses du bien-être animal, un environnement enrichi, les densités d'élevage moindres, l'accès à la lumière naturelle et/ou à des enclos extérieurs, ainsi que pour améliorer la qualité de l'air, étant entendu que ces systèmes peuvent contribuer à réduire les émissions d'ammoniac et la nécessité de recourir à un usage indiscriminé d'antimicrobiens, en plus d'améliorer le bien-être animal?

3. Quand la Commission publiera-t-elle le rapport sur les effets socioéconomiques de la méthode d'étiquetage obligatoire pour la viande de poulet visé à l'article 5 de la directive 2007/43/CE?

Dépôt: 6.9.2018

Transmission: 10.9.2018

Echéance: 17.9.2018